

SESSION SPÉCIALE – 21 JANVIER 2015

Procès-verbal de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à Chelsea, Québec, le 21 janvier 2015 à 19 h 30, sous la présidence de la mairesse Caryl Green et à laquelle étaient présents les conseillères Elizabeth Macfie et Barbara Martin et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt.

Étaient aussi présents Charles Ricard, directeur général/secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

25-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adoptée, avec les modifications suivantes

Retiré :

- Indexation salariale 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE L'ALLOCUTION DU MAIRE SUR LE BUDGET

26-15

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2015

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 soient adoptées comme suit :

SESSION SPÉCIALE – 21 JANVIER 2015

26-15 (suite)

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2015

	Budget 2015
	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Revenus	
Taxes	10 340 857
Compensation tenant lieu de taxes	991 205
Transferts	881 577
Services rendus	1 032 053
Imposition de droits	778 000
Amendes et pénalités	65 170
Intérêts	199 931
Autres revenus	284 495
	14 573 288
Charges	
Administration générale	(2 477 528)
Sécurité publique	(2 797 832)
Transport	(3 505 389)
Hygiène du milieu	(1 317 238)
Santé et bien-être	(43 192)
Aménagement, urbanisme et développement	(824 656)
Loisirs et culture	(2 855 867)
Frais de financement	(663 013)
	(14 484 715)
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	1 857 865
Produit de cession	10 000
Remboursement ou produit de cession	3 000
Placement – réduction de valeur	25 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 238 305)
Affectation – activités d'investissement	(216 500)
Affectation – excédent de fonct. non affecté	330 000
Affectation – excédent de fonct. Affecté	364 712
Affectation – Réserves financières / fonds réservés	(224 345)
	(88 573)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations	
Administration générale	180 000
Sécurité publique	151 300
Transport	4 034 500
Hygiène du milieu	18 657 482
Loisirs et culture	170 203
	23 193 485
Revenus, financement et affectation	
Affectation activités de fonctionnement	216 500
Financement à long terme	18 731 105
Transferts	4 024 702
Affectation fonds de roulement	104 900
Affectation surplus fonct. non affecté	116 278
	23 193 485
Excédent d'investissement	

SESSION SPÉCIALE – 21 JANVIER 2015

26-15 (suite)

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2015

TAUX DE TAXES FONCIÈRES

Que les taux de taxes foncières pour l'exercice 2015 soient établis selon les données suivantes :

- Taxe foncière générale 0.4397\$ / 100\$ d'évaluation
- Taxe générale service de la dette 0.1036\$ / 100\$ d'évaluation
- Taxe MRC des Collines 0.0689\$ / 100\$ d'évaluation
- Taxe MRC des Collines- police 0.1225\$ / 100\$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble non résidentiel 0.3037\$ / 100\$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble industriel 0.3037\$ / 100\$ d'évaluation

Que les taux totaux de taxes foncières par catégorie d'immeubles pour l'exercice 2015 soient donc établis ainsi :

- 0,7347 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle;
- 1,0384 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels;
- 0,7347 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements et plus
- 0,7347 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie exploitation agricole enregistrée
- 1,0384 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie industrielle

TARIFICATIONS

Que l'imposition pour l'exercice 2015 devra inclure les tarifications suivantes :

- 95.50\$ par fosse septique régulière pour vidange des fosses septiques (Règlement 778-11)
- 110\$ par échantillonnage pour vidange des fosses septiques de type tertiaire (Règlement 768-10)
- 25\$ par licence de chiens

TARIFICATIONS SECTORIELLES

Que l'imposition pour l'exercice 2015 devra inclure les tarifications sectorielles suivantes :

- 361.80 \$ par unité pour remboursement au service de la dette pour réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlement 589-03)

SESSION SPÉCIALE – 21 JANVIER 2015

26-15 (suite)

- 571.78 \$ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlement 612-03)
- 854.11\$ par unité pour remboursement au service de la dette pour réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlement 721-08)
- 491.83 \$ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlement 846-12)
- 350.88\$ par unité pour remboursement au service de la dette pour pavage chemins Patrick, Wright et Vallée (Règlement 694-07)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27-15

APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2015, 2016 et 2017 prévoyant un total de dépenses comme suit :

	2015	2016	2017
Administration générale	180 000	52 000	10 000
Sécurité publique	151 300	430 600	207 900
Transport	4 034 500	1 916 950	2 198 750
Hygiène de milieu	18 657 482		
Loisirs et culture	170 203	275 288	957 500
Total des investissements	23 193 485	2 674 838	3 374 150

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 915-15 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 687-06 IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

ATTENDU QUE le contenu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c F-2.1);

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun et nécessaire d'adopter ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une session ordinaire de ce Conseil municipal, soit le 12 janvier 2015, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le règlement n° 915-15 titré « Règlement modifiant le règlement n° 687-06 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'exercice financier 2015 », soit et est par la présente adopté.

SESSION SPÉCIALE – 21 JANVIER 2015

28-15 (suite)

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 915-15 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 687-06 IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION N° 920-15 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 612-03 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LE SECTEUR DES CHEMINS OLD CHELSEA, MILL ET ROUTE 105

Le conseiller Pierre Guénard donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 920-15 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 612-03 établissant la tarification pour l'entretien et l'opération du réseau de traitement des eaux usées dans le secteur des chemins Old Chelsea, Mill et route 105 » sera présenté pour adoption;

Que l'article 3 du règlement n° 612-03, établissant la tarification, soit modifié afin d'ajouter « Le tarif pour les années subséquentes pourra être établi par résolution du Conseil »;

Copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, conformément à l'article 445 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1), la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption, est donc par la présente demandée.

Pierre Guénard, conseiller

29-15

DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET 2015

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Elizabeth Macfie, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que conformément à l'article 957 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) un document explicatif du Budget 2015 et du Programme triennal d'immobilisation de la municipalité soit distribué à chaque adresse civique lors de l'envoi des comptes de taxes 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30-15

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que cette session spéciale soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse